



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse

info
Métall

Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

FO Métaux signe un avenant sur les salaires mini dans la sidérurgie

Le 10 mars 2020, après deux réunions de négociation où la délégation patronale nous a présenté le contexte économique et industriel des entreprises de la sidérurgie, FO Métaux a signé l'avenant 2020 à la Convention Collective de la Sidérurgie.

En signant cet avenant, FO Métaux améliore la grille des salaires de cette convention collective.

Cet accord porte sur les Barèmes Annuels Garantis (BAG) et permet une augmentation minimale de 1,3 % sur l'ensemble de la grille des valeurs de référence, avec un réaménagement spécifique des quatre premiers indices de la grille.

Dans un environnement concurrentiel et difficile pour nombre d'entreprises de la sidérurgie cet accord contribue à préserver le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 12 mars 2020

Contact :

Lionel BELLOTTI, Secrétaire Fédéral en charge de la Sidérurgie : 06 75 02 62 63